

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AOÛT 2023



SOMMAIRE

0. INTRODUCTION	3
I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE	3
I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES	3
I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES.....	3
I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES	5
II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS	5
II.1. CAS DES FEMMES TUEES.....	5
II.2. DES ENFANTS TUES	6
II.3. DES ENFANTS MALMENES.....	7
III. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRE	7
IV. CONCSIION.....	8

SOURCES :

Les principales sources d'informations découlent des publications de la Ligue ITEKA, FOCODE, SOS Torture et le Medias

ACRONYMES

CDS	: Centre de Santé
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie- Forces de Défense de la Démocratie
ECOFO	: Ecole Fondamentale
OPJ	: Officier de la Police Judiciaire
PNB	: Police Nationale du Burundi
SNR	: Service National de Renseignement

0. INTRODUCTION

Ce Bulletin mensuel « Femme abusée, nation déchirée » couvre le mois d'août 2023. Les grandes tendances observées ont été notamment, des cas de violences basées sur le genre, des violences faites aux femmes et aux enfants ainsi que des cas de disparitions.

Au cours de la période couverte par ce bulletin, des allégations de violations des droits civils et politiques ont été enregistrées comme suit : 8 cas de violences sexuelles, 4 cas des femmes et 4 cas des

enfants tués, 3 cas de violences domestiques, 2 cas d'enfants malmenés et 2 cas d'enfants arrêtés arbitrairement.

Des membres de la milice Imbonerakure, des membres du CNDD-FDD, des administratifs et des agents du SNR figurent parmi les présumés auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Le constat est par ailleurs que les auteurs de ces actes ignobles restent impunis en majorité, ce qui accentue le climat de peur et d'insécurité.

I. DES VIOLENCES BASEES SUR LE GENRE

I.1. DES VIOLENCES SEXUELLES

I.1.1. DES VIOLENCES SEXUELLES FAITES AUX MINEURES

Une fille violée en commune et province de Rumonge

En date du 3 août 2023 sur la colline Birimba, commune et province Rumonge, L.I., âgée de 15 ans, travailleuse domestique a été violée par son employé, Donatien Nijimbere, marié et père de 4 enfants. Son patron l'a trouvée dans sa chambre puis l'a violée quand la femme de Donatien n'était pas à la maison. Le lendemain, L.I. a été conduite à l'hôpital de Rumonge pour des soins médicaux tandis que le présumé auteur a été arrêté en date du 28 juillet 2023 et a été conduit au cachot de police du commissariat de Rumonge.

Une fille violée en commune Bugendana, province de Gitega

En date du 13 août 2023 sur la colline Kivuvu, zone Mutoyi, commune Bugendana, province Gitega, vers 15 heures, C.K., âgée de 16 ans, a été violée par Gérard Désiré Ntakirutimana, âgé de 44 ans, marié et cultivateur. La victime qui était à la recherche du bois de chauffage a demandé à Gérard de l'aider à soulever ce fagot de bois afin de rentrer. Au lieu de l'aider, il a plutôt conduit la victime dans un boisement pour la violer. La victime a crié

au secours sans succès. Arrivée à la maison, cette victime a révélé les faits à sa mère. Cette dernière a porté plainte auprès de la police et ce présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot de la commune Bugendana avant d'être transféré au cachot du parquet de Gitega en date du 09 août 2023.

Une fille violée en commune Cendajuru, province de Cankuzo

En date du 15 août 2023 dans les locaux de l'ECOFO Kiruhura I, commune Cendajuru, province Cankuzo, C. U., âgée de 14 ans, élève en 7^{ème} année, vivant sur la colline Kigarika, de la même commune, a été violée par son enseignant, Serges Nkirabahiga, âgé de 36 ans, marié, membre de la milice Imbonerakure. Serges donnait à la fillette de l'argent, lui achetait des fanta, des stylos et lui offrait des cadeaux divers. La mère de l'enfant a porté plainte à la police et chez l'administrateur communal de Cendajuru. Le présumé auteur a été arrêté et conduit au cachot du Commissariat provincial de police de Cankuzo tandis que la victime a été conduite à l'hôpital de Cankuzo pour le suivi médical étant donné que la fillette est tombée enceinte.

Serges a donné une somme de trois cent cinquante mille fbu à la mère de l'enfant afin de retirer les plaintes.

Une fille violée en commune Bukeye, province de Muramvya

En date du 20 août 2023 sur la colline Gikonge, commune Bukeye, province Muramvya, C.I., âgée de 15 ans, élève en 9ème année à l'ECOFO Gikonge, a été violée par James Harerimana alias King, âgé de 27 ans, célibataire, conducteur de taxi-moto. James s'était rendu au domicile de la victime quand ses parents s'étaient rendus au centre de Bukeye pour rendre visite à une parenté. Par après, James est rentré et a violé la fillette dans une maison en chantier quand celle-ci l'accompagnait. La victime a crié au secours et des voisins sont intervenus mais James avait déjà pris le large. Le lendemain matin, la victime a été conduite à l'hôpital Giko pour des soins médicaux. Le chef de poste de police de Bukeye s'est rendu au domicile de James où il a saisi sa moto.

Une fille violée en commune Vyanda, province de Bururi

En date du 21 août 2023 sur la colline Ntunda, commune Vyanda, province Bururi, I.N., âgée de 20 an, élève, a été violée par un nommé Hakizimana. Selon des sources sur place, ce dernier l'a prise lorsqu'elle se rendait à la maison à Gahago, commune Bururi. La fille a été conduite à l'hôpital de Bururi pour des soins médicaux. Haizimana a été arrêté et conduit dans un cachot de la police de Bururi.

Une fille violée en commune Butaganzwa, province de Ruyigi

En date du 21 août 2023 sur la colline Muriza, commune Butaganzwa, province Ruyigi, D.B., âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Kabuyenge II, a été vio-

lée par Aaron Nzeyimana, âgé de 33 ans, conducteur de taxi-moto originaire de cette même colline et résidant sur la colline Kabuyenge, commune Gisuru. Le présumé auteur avait promis du travail à la victime à Muriza. Après ce viol, Aaron Nzeyimana a conduit la victime à Kabuyenge avant de prendre le large. La victime a été référée à l'Hôpital Gisuru pour la prise en charge médicale

Une fille violée en commune et province Kayanza

En date du 22 août 2023, sur la sous-colline Mukoro, colline Musave, commune et province Kayanza, S.I., âgée de 15 ans, élève en 7ème année à l'ECOFO Kayanza, a été violée dans une brousse par Pacifique Mubano âgé de 21 ans, mécanicien. La victime a passé la soirée avec Pacifique Mubano. La victime qui a eu peur de rentrer à la maison est partie avec Pacifique chez son cousin, Simon résidant sur la sous-colline Rwegeranyo, colline Musave. La victime a passé la nuit chez Simon avant d'être récupérée par ses parents le lendemain avant de faire soigner la victime. Pacifique a été arrêté et conduit au cachot de police de Kayanza avant d'être transféré au cachot du Commissariat provincial de Kayanza. La famille de la victime a été menacée par la famille du présumé auteur.

Une fille violée en commune Busiga, province de Ngozi

En date du 23 août 2023, sur la colline et zone Rukeco, commune Busiga, province Ngozi, A.N., élève en 8^{ème} année à l'ECOFO Rumbanga, a été violée par Venuste Niyonkuru, enseignant de Rumbanga. L'incident s'est produit au domicile de l'enseignant quand il l'avait appelée. La victime a été conduite à l'hôpital Ngozi pour des soins médicaux. Des parents de la victime ont porté plainte mais un OPJ de Busiga a refusé de les accueillir en arguant qu'il n'y avait pas de preuve et qu'il allait continuer des enquêtes.

I.2. DES VIOLENCES DOMESTIQUES

Une femme battue en commune Ndava, province de Mwaro

En date du 03 août 2023 sur la colline Fota, commune Ndava, province Mwaro, Lydie Habonimana, âgée de 37 ans, cultivatrice, mariée, a été battue à coup de bâtons par sa belle-sœur Beatrice Hakizimana, Sophie Manirakiza et Jean Claude Manirambona, voisins. Elle a été accusée de sorcellerie mais ils la jalouaient car elle vivait bien avec son mari. Elle était non loin de son domicile. Elle a été conduite à l'hôpital de Fota où elle a été alitée jusqu'au 09 août 2023 avant d'être transférée à l'Hôpital de la PNB à Bujumbura mairie. Ces trois présumés auteurs ont été arrêtés par la police.

Une vieille femme battue en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 7 août 2023 sur la colline Nyagoba, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une vieille femme, Marie Thérèse Bisekanya, âgée de 60 ans, membre du parti CNDD-FDD, a été tabassée par son

mari Anatole Ngerageze, âgé de 58 ans, membre du même parti. Il a tenté de l'étrangler à l'aide d'une moustiquaire., la genèse du conflit est que cette femme avait acheté une propriété pour son fils et une autre pour son bon fils. La victime a été conduite par des voisins au CDS Nyakabugu avant d'être transférée à l'hôpital du Cinquantenaire « Natwe turashoboye » de Karuzi où elle a été alitée. Anatole Ngerageze n'a pas été inquiété.

Une femme blessée en commune Nyanza-lac, province de Makamba

En date du 21 août 2023, sur la colline Buheka, commune Nyanza-lac, province Makamba, Annonciatte Niyokwizera a été blessée au niveau du bras droit à l'aide d'un couteau par son mari, Etienne Sibomana, membre du parti CNDDFDD. Des conflits familiaux ont été à l'origine de cet incident. La victime a été conduite au CDS Buheka avant d'être transférée à l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac tandis que le présumé auteur a été arrêté par la police pour des raisons d'enquête.

II. DES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES ET AUX ENFANTS

II.1. CAS DES FEMMES TUEES

Un corps sans vie d'une femme retrouvé en commune et province de Cankuzo

En date du 15 août 2023 sur la sous-colline et colline Murehe, zone Minyare, commune et province Cankuzo, Germaine Rusuriye, résidant sur cette sous-colline, a été tuée par des gens non identifiés. Sa famille l'a attendue en vain et le lendemain matin, sa famille accompagnée par des voisins est allée à sa recherche. Elle a trouvé des ossements humains dans un bain de sang et ses habits. Un OPJ du camp Kavumu hébergeant des réfugiés congolais s'est rendu sur les lieux pour faire le constat.

Une femme tuée en commune Gasorwe, de Muyinga

En date du 15 août 2023, sur la colline Matyazo, zone et commune Gasorwe, province Muyinga, Alexine Musabwasoni, âgée de 40 ans, mère de 8 enfants, enseignante à l'ECOFO Matyazo, a été tuée par son mari, Jean Claude Bigendako alias Kabeba, âgé de 51 ans, polygame, enseignant à cet établissement. Le présumé auteur a trouvé sa femme au centre de négoce de cette colline et a pris un couteau d'un enfant qui vendait des cannes à sucre et l'a poignardée au niveau des côtes et elle est morte sur le champ. cet homme avait épousé la grande sœur d'Alexine après que cette première ne donnait pas d'enfant. Comme Alexine n'était pas

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AOÛT 2023

mariée légalement, elle venait de décider de se repentir et reprendre sa religion catholique. Il y avait quelques jours, la victime avait quitté son domicile et elle était allée louer une maison. Le présumé auteur a été arrêté directement quand il voulait prendre le large et a été conduit au cachot communal de la police à Gasorwe. En date du 18 août 2023, Jean Claude Bigendako a été auditionné et condamné à une peine de servitude pénale à perpétuité.

Deux femmes et un enfant d'une même famille tués en commune et province de Kirundo

En date du 17 août 2023, sur la colline Cumva, zone Gikuyo, commune et province Kirundo, Ré-

gine Ntakije, âgée de 70 ans, Anitha Nshimirimana, âgée de 33 ans, Jean-Marie Niyongere, âgé de 10 mois, membres d'une même famille ont été tués à l'aide d'une houe par Marc Rushatsumugabo, cultivateur, âgé de 40 ans. Ce dernier a également blessé son frère Gilbert Barutwanayo, au niveau du front et de la tête. Régine Ntakije était la mère de Marc tandis qu'Anita était sa femme ; Jean-Marie était son enfant. La femme du présumé auteur a été tuée au moment où elle venait des travaux champêtres. Marc Rushatsumugabo avait l'habitude de consommer une boisson prohibée et alcoolisée communément appelée dundubwonko. Après ce crime, cet homme a été arrêté par la police et a été conduit au cachot de la PJ Kirundo.

II.2. DES ENFANTS TUES

Un nouveau-né retrouvé vivant en commune Nyanza-lac, province Makamba

En date du 04 août 2023, sur la colline et zone Muyange, commune Nyanza-lac, province Makamba, un nouveau-né a été retrouvé vivant par des gens qui se rendaient au marché de Muyange. Cet enfant était enterré jusqu'aux épaules et pleurait. La mère de l'enfant n'a pas été identifiée. L'enfant a été évacué vers l'hôpital du district sanitaire de Nyanza-lac pour des soins médicaux avant d'être confié à un centre d'accueil et de prise en charge des enfants nommé "Umuryango Murezi".

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune Rutovu, province de Bururi

En date du 7 août 2023, sur la colline Munyinya, commune Rutovu, province Bururi, un corps sans vie d'un nouveau-né a été retrouvé par des enfants à la recherche du bois de chauffage dans la brousse. Le corps était dans un sac. Le corps a été enterré par la population appuyée par la Croix Rouge, en date du 08 août 2023, sur l'ordre des autorités administratives.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province de Rumonge

En date du 10 août 2023, au quartier Birimba, commune et province de Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né en état de décomposition, a été retrouvé emballé dans un sac dans une chambre à coucher de Pélagie Kwizera, âgée de 23 ans. Le cadavre a été enterré le même jour sur l'ordre du chef de quartier Birimba, Manasé. Pélagie a été arrêtée et conduite au cachot du commissariat communal de Rumonge.

Un corps sans vie d'un nouveau-né retrouvé en commune et province de Rumonge

En date du 17 août 2023, sur la colline Mutambara, zone Gatete, commune et province Rumonge, un corps sans vie d'un nouveau-né en décomposition a été retrouvé dans une latrine hors d'usage chez elle. Des voisins ont senti une mauvaise odeur provenant de cette latrine et ils ont alerté la police. Le bébé avait été tué en date du 14 août 2023 par Honorine Irakoze, veuve et mère de trois enfants. Cette femme a été arrêtée et conduite au cachot de la police à Rumonge en date du 17 août 2023, vers

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AOÛT 2023

22 heures. Le corps sans vie de ce bébé a été inhumé le même jour.

II.3. DES ENFANTS MALMENES

Une fille blessée en commune Burambi, province de Rumonge

En date du 31 juillet 2023 sur la colline Gitaba, commune Burambi, province Rumonge, Annonciatte Niyoyantoye, âgée de 16 ans, élève à l'ECOFO Gitaba, a été blessée à l'aide d'une machette par Corale Nduwimana, enseignant à l'ECOFO Shahwe, marié et père de 3 enfants, membre du parti CND-DFDD. Il a obligé cette élève de le saluer en l'embrassant mais cette dernière a refusé. Cet enseignant a frappé cette fille à l'aide de sa machette au niveau de la main du bras droit. La victime a été conduite à l'hôpital de Muyange tandis que le présumé auteur a été arrêté le même jour et a été conduit au cachot communal de police de Burambi.

III. CAS D'ARRESTATIONS ARBITRAIRE

Deux enfants arrêtés en commune Gisagara, province de Cankuzo

En date du 6 août 2023 en cours de route en provenance du marché de Nyamugari, commune Cendajuru, province Cankuzo, Hermès Hakorimana et Elie Itangishaka, tous âgés de 16 ans résidant sur la sous-colline Muka, colline Bumba, zone Camazi, commune Gisagara de la même province, ont été arrêtés par Venant Ndayishimiye, responsable provincial du SNR à Cankuzo et ont été conduits au cachot du Commissariat provincial de police à Cankuzo. Ils

Trois jours après, cet enseignant a été libéré par l'OPJ Sylvestre Nduwimana moyennant le paiement d'une somme non précisée.

Un enfant blessé en commune Nyabitsinda, province de Ruyigi

En date du 22 août 2023, sur la colline Nyakinyonga, commune Nyabitsinda, province Ruyigi, Edysa Irakoze, âgée de 7 ans, a été battue et blessée au niveau de la tête par Euphémie Miburo, sa mère cultivatrice à l'aide d'une pierre. La victime a été accusée d'avoir mangé de la nourriture sans laisser une partie à sa mère. L'enfant a expliqué qu'elle avait faim mais sa mère ne l'a pas comprise. Euphémie Miburo a été arrêtée et conduite au cachot de police de Muhwazi tandis que la victime a été conduite à l'hôpital pour des soins médicaux.

ont été accusés d'atteinte au bon fonctionnement de l'économie nationale car ils avaient deux sacs de haricot qu'ils venaient d'acheter à ce marché, sur leurs vélos. Ils ont été accusés de faire le commerce vers la Tanzanie, lui ont pris leurs vélos et les sacs qui contenaient le haricot. Hermès et Elie se sont expliqués qu'ils ne faisaient pas de commerce des produits vivriers et qu'ils avaient acheté le haricot comme les autres à des fins de consommation familiale. Le chef de la documentation de Cankuzo a remis les vélos et les sacs au procureur de Cankuzo.

« FEMME ABUSEE, NATION DECHIREE »

BULLETIN AOÛT 2023

IV. CONCLUSION

Au regard du bilan et des différentes tendances des violences basées sur le genre observées au cours de ce mois d'août 2023, il ressort clairement que les cas de violences sexuelles et les cas d'atteinte à la vie des enfants ont fortement augmenté, une problématique épineuse qui affecte la vie des familles et de la communauté dans son ensemble.

L'Etat du Burundi et ses instances judiciaires continuent à ne pas montrer aucune volonté quant à la répression de ces crimes en vue de l'éradication de toutes les formes de violences faites aux femmes et

filles ainsi qu'aux enfants.

Le Mouvement des Femmes et Filles pour la Paix et la Sécurité demande vivement à l'Etat du Burundi de prévenir et de réprimer toute violence à l'égard des femmes et des enfants et de promouvoir un Etat de droit respectueux des droits et libertés de tous ses citoyens. Il convient de rappeler au Gouvernement du Burundi que seule une répression exemplaire des auteurs de ces crimes commis à l'égard des femmes permettra d'éradiquer définitivement ces derniers.